

Au fil du Crinçon...



Bulletin municipal n°2 – AUTOMNE 2020
Village de Rivière



L'EDITO



Vos nombreux retours, commentaires, et suggestions pertinentes, à la suite de la diffusion du premier bulletin, attestent que vous appréciez non seulement les informations données mais aussi ce lien direct entre vous et les élus.

Le 25 septembre, lors de la rencontre publique entre Riviérois et les élus, le nom de baptême du bulletin (« Au fil du Crinçon ») a été choisi à l'unanimité.

En 4 mois, dans ce contexte inédit de crise sanitaire, nous avons pris en compte, avec rigueur, les thèmes principaux qui rythment la vie de la commune et nous avons déjà mis sur les rails des actions que vous nous avez suggérées pour la plupart d'entre elles. Nous avons mis en place une organisation de travail qui donne la possibilité aux 15 élu(e)s de s'impliquer concrètement par un travail de groupe.

En 4 mois, Rivière a pris sa place dans les instances décisionnelles de la CUA. En tant que maire, je représente notre commune à la "conférence des maires", en "réunion de Bureau", en conseil communautaire et dans l'instance SCOTA (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois). Quatre élus non adjoints et moi-même représentent Rivière dans 6 commissions de la CUA. De plus, Frédéric Leturque m'a confié la présidence de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Nos rencontres avec les dirigeants de la CUA nous ont permis d'expliquer notre programme et de faire valoir nos identités fortes. D'ores et déjà, nous savons que Rivière aura toute sa place dans le projet global d'aménagement de la vallée du Crinçon (travail avec la CUA et les autres communes de la vallée).

Malgré le contexte "covid", grâce à vous, associations de Rivière et vous Riviéroises et Riviérois, nous nous sommes retrouvés avec bonheur dans les rendez-vous comme les 13 et 14 juillet, et de même, lors des journées du patrimoine.

Nous savons que la crise sanitaire est toujours là, sachons y faire face avec lucidité et détermination. Respectons tous les consignes officielles. C'est le meilleur gage du respect du vivre ensemble. Ayons confiance.

Je vous encourage à continuer de communiquer avec nous, par exemple en nous retournant le coupon réponse, mais aussi via notre site internet, le facebook, et bien sûr, en nous contactant directement (en mairie, par téléphone, etc..)

Bonne lecture pour cette 2ème édition.

Le maire, Gabriel Bertein

www.communederiviere.fr

SOMMAIRE



CONSEIL ET AGENTS COMMUNAUX

COVID-19

INFOS PRATIQUES ET ETAT CIVIL

ACTUALITES

CULTURE ET LOISIRS

ENFANCE ET JEUNESSE

ENTRAIDE

CADRE DE VIE

NUMERIQUE

ENVIRONNEMENT

TRAVAUX

URBANISME

HISTOIRE DU VILLAGE

AVEC LA CUA

AVEC LA REGION

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

COUPON-REPONSE

JOURNAL DES ASSOCIATIONS

p3

p5

p6

p8

p12

p15

p17

p18

p19

p20

p24

p25

p27

p28

p30

p31

p49

p51



CONSEIL ET AGENTS COMMUNAUX



Gabriel Bertein :	Maire
Brigitte Grenier :	Adjointe chargée des finances, du budget et de l'action sociale
Loïc Oger :	Adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse, de l'enfance et du sport
Monique Delvincourt :	Adjointe chargée de la vie associative, de la culture, du patrimoine et de l'urbanisme
Alain Contart :	Adjoint chargé de l'aménagement et des travaux
Justine Carincotte :	Conseillère municipale
Olivier Andrieux :	Conseiller municipal
Audrey Guillaume :	Conseillère municipale
Jérémy Faucon :	Conseiller municipal
Apolline Guillaume :	Conseillère municipale
Vincent Ziolkowski :	Conseiller municipal
Laurence Baudoux :	Conseillère municipale
Jean-Claude Desailly :	Conseiller municipal
Christine Debal :	Conseillère municipale
Julien Kulas :	Conseiller municipal

Le comité de rédaction

Le contenu de ce bulletin municipal (hors journal des associations) est décidé au sein d'un comité rédactionnel composé de :

- Gabriel Bertein (directeur de publication)
- Olivier Andrieux
- Monique Delvincourt
- Vincent Ziolkowski
- Brigitte Grenier
- Jérémy Faucon

Nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs, n'hésitez pas à nous les indiquer par mail à l'adresse suivante : bulletin@communederiviere.fr

Si vous avez des idées d'article, des remarques notamment sur la lisibilité du document ou si vous pensez à des personnes à mettre à l'honneur, merci de nous les signaler par mail.

Zoom sur le secrétariat de mairie

Vous venez voir le secrétaire de mairie concernant les grands domaines, comme l'Etat Civil, l'Urbanisme, mais aussi pour lui poser tout type de questions diverses ...il vous documente, vous guide, vous oriente vers les services compétents.



De même, c'est lui aussi qui vous réserve les salles communales, qui effectue les inscriptions sur les listes électorales et vous délivre vos cartes d'électeurs.

C'est aussi à lui que vous vous adressez pour l'achat d'une concession du cimetière, pour remplir un dossier d'aide sociale (APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie) et plein d'autres choses bien sûr.

Il vous conseille d'aller voir le site internet *service-public.fr* sur lequel vous aurez réponse également à de nombreuses questions que vous vous posez dans de nombreux domaines.

Concernant le domaine particulier de l'urbanisme, vous avez tout intérêt à venir le voir avant d'engager toute demande. Il vous donnera tous les conseils utiles, les règles à respecter et surtout vous dira comment bien remplir les documents.

Les 3 principaux types de documents sont :

- les Certificats d'Urbanisme (CU)

- certificat d'information : vous fournit les règles d'urbanisme applicables au terrain (respect du PLU: Plan Local d'Urbanisme)
- certificat d'opération : vous indique si votre projet est réalisable et vous renseigne sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

- les Déclarations Préalables (DP)

Elle sert à vérifier le respect des règles d'urbanisme. Elle est obligatoire pour :

- les extensions d'habitation jusqu'à 40 m²
- la transformation d'un garage en pièce d'habitation.
- le ravalement de façade, construction nouvelle (abri de jardin, garage...), piscine, clôture, portail...

- les permis de construire : sert à vérifier le respect des règles d'urbanisme. Elle est obligatoire pour :

- construction d'une maison individuelle
- agrandissement de l'habitation si l'extension porte la surface plancher ou l'emprise au sol à plus de 150 m²
- pour une piscine dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². De même pour une piscine couverte dont le bassin a une superficie entre 10 et 100 m², avec une couverture ayant une hauteur supérieure à 1,80 m.

COVID-19

ATTENTION, ces informations sont susceptibles de changer entre la rédaction de cet article et la distribution du bulletin communal en raison de l'évolution des mesures sanitaires nationales et préfectorales.

Mesures prévues du 30/10/2020 au vendredi 01/12/2020 inclus.

#COVID-19

Pour vous déplacer, vous devez être muni de l'un des documents suivants :

- L'attestation de **déplacement dérogatoire**
- Le justificatif de **déplacement professionnel**
- Le justificatif de **déplacement scolaire**



#COVID-19

Le justificatif de déplacement professionnel :

- doit être signé par l'employeur
- a une durée déterminée par l'employeur
- n'a pas besoin d'être renouvelé tous les jours

#COVID-19

Le justificatif de déplacement scolaire :

- doit être présenté pour accompagner ses enfants à l'école
- doit être signé par l'établissement scolaire de l'enfant
- est valable pour la durée des restrictions
- ne doit pas être renouvelé tous les jours

#COVID-19

L'attestation de déplacement dérogatoire

- ✓ Elle est valable **une seule fois**, pour une durée d'une heure
- 🔄 Elle doit être renouvelée à chaque sortie
- 🕒 L'heure de sortie doit être inscrite

L'attestation est disponible en :

- 📱 Numérique
- 📄 PDF
- 📄 docx
- 📄 txt
- 🇬🇧 GB
- 👁️ FALC

 **INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

MAINTIEN DU SERVICE DE COLLECTE

Toutes les collectes restent assurées.

Néanmoins les mesures prises par le gouvernement imposent la modification des horaires de passage des camions de collecte.

Il est donc impératif de

SORTIR VOS BACS LA VEILLE AU SOIR

▶ **N°Vert 0 800 62 10 62**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

 **INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Les 13 déchèteries du SMAV restent ouvertes au public et aux professionnels.

-  **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**
-  **RESPECT DES GESTES BARRIÈRES**

▶ **N°Vert 0 800 62 10 62**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Retrouvez les attestations et justificatifs de déplacement sur le site web de la commune : www.communederiviere.fr

Difficultés liées à la covid-19
Vous rencontrez des difficultés, vous êtes isolé,
contactez la mairie au **03.21.55.58.04**
Nous pouvons vous aider.

INFOS PRATIQUES ET ETAT CIVIL



Horaires d'hiver Déchetterie

Lundi, Mercredi, Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13 h30 à 17h30
Dimanche : de 9h00 à 12h30

Du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars



Horaires de l'agence postale communale

Lundi : 9h15 à 11h30
Mardi : 9h15 à 11h30
Mercredi : 9h00 à 12h00
Jeudi : 9h15 à 11h30
Vendredi : 9h15 à 11h30
Samedi : 9h00 à 12h00



Horaires Mairie

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h
Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h



Horaires Garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 à 8h50
16h45 à 18h30



Horaires Bibliothèque

Lundi 16h45 à 18h30
Jeudi 16h45 à 18h30



Numéros de téléphone

Mairie : **03.21.55.58.04**

Agence postale : **03.21.55.24.08**

Garderie école : **06.11.28.71.00**

Ecole de Rivière : **03.21.55.61.08**

Gendarmerie : **03.21.55.22.17**

Dr Hennart : **09.86.19.02.04**

CUA : **03 21 21 87 00**

SMAV : **0 800 62 10 62**

Allô Artis : **0 800 730 488**

SAMU **15**

Police Secours **17**

Pompiers **18**

Urgence **112**

En cas d'urgence n° du maire : **06 12 50 16 02**

Les permanences sur RDV

Vous souhaitez rencontrer le maire ou un adjoint sur l'un des thèmes dont il s'occupe, veuillez contacter le secrétariat de mairie au **03.21.55.58.04** ou par mail à mairie@communederiviere.fr



Adresse email : mairie@communederiviere.fr



Site web : <https://www.communederiviere.fr>



Page Facebook : <https://www.facebook.com/communederiviere/>

INFOS PRATIQUES ET ETAT CIVIL

Les nouveau-nés riviérois :

Dyane FREMEAUX HULOT	Le 07/09/2020
Alizée MORVANT	Le 07/09/2020
Tom LEROY	Le 08/09/2020
Lola FLAMME	Le 15/09/2020

Ils nous ont quittés :

Léon LEMAIRE	Le 17/07/2020
Eric BOUTEMY	Le 18/08/2020
Jeanne-Marie DEC	Le 22/08/2020
Jean-Pierre HERNU	Le 10/10/2020
Michel EVRARD	Le 16/10/2020

Les PACS du samedi 29 août :

Benjamin LECUBIN et Elodie HEURTAUX



Amandine HULOT et Guillaume FREMEAUX



« Toutes nos félicitations de la part de l'équipe municipale »

REUNION PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE

Ce vendredi 25 septembre, les élus étaient à la disposition des Riviérois sur les 6 stands disposés tout autour de la grande salle des fêtes, avec de plus, un sens de circulation à respecter pour aller d'un stand à un autre.

Nous avons pris le temps d'échanger, de répondre à vos questions, de prendre note de vos suggestions. La formule a bien plu aux Riviérois qui sont venus, bravant les craintes dans ce contexte de crise sanitaire qui perdure.

Ce soir-là, les visiteurs ont choisi le nom de notre bulletin municipal..." Au Fil du Crinchon".

Education, Sports et Jeunesse
(avec Justine, Loïc et Julien)



Valorisation du patrimoine, festivités, embellissement du village, vie associative (avec Monique)



L'environnement (avec Olivier)



L'entraide (avec Brigitte)



Les Travaux et aménagements et la sécurité (avec Alain et Jérémy)



Le site internet et le bulletin municipal (avec Vincent)



La rénovation du monument aux morts

Une partie du monument aux morts a été rénovée cet été, une intervention fin juillet de Joël Cruel (marbrier retraité) a permis de refaire le lettrage qui était en grande partie devenu illisible. Ce travail a été réalisé à titre bénévole (il fut aidé par Serge Vaquette) et nous les remercions.



Carte postale du monument aux morts, tel qu'il était avant les travaux de rénovation en 2005



ACTUALITES



LE 13 JUILLET

Au rendez-vous des quatre hameaux, vous êtes venus partager un moment convivial, nous avons pu rencontrer et découvrir nos voisins, discuter ensemble autour d'un verre de l'amitié.

Et quand l'obscurité est arrivée, pour le plaisir des petits mais aussi des grands... les lampions sont venus faire briller les yeux de tous, un plaisir de l'enfance retrouvée. Un souvenir pour les enfants qui sont repartis avec des bonbons et des drapeaux.



Grosville



Le Fermont



Bellacourt



Brétencourt



ACTUALITES

LE 14 JUILLET

Après la traditionnelle remise de gerbe aux monument aux morts, le rendez-vous était donné au terrain de foot.



Le soleil était au rendez-vous, et vous êtes venus nombreux, seul ou en famille participer aux jeux organisés par les associations et la commune.



Vous avez pu assister aux matchs « spécial Covid » où le maire, les adjoints(e) et conseillers n'ont pas hésité à s'amuser ! L'occasion pour les différentes générations de jouer ensemble



Et découvrir les jeux anciens. Souhaitons pour l'année prochaine que le « Covidus » ne vienne plus menacer ces moments festifs...

Le covidus

Moments festifs, quel est votre avis ?

Certes la période n'est pas propice à ces rassemblements conviviaux et festifs, mais restons optimistes et préparons ensemble un avenir serein.

Ducasse, vides greniers, brocantes, marchés gourmands, forum des associations...

Fête de la bière, fête des voisins, feu de la Saint-Jean, feu d'artifice, fête du village... il y a de quoi faire !

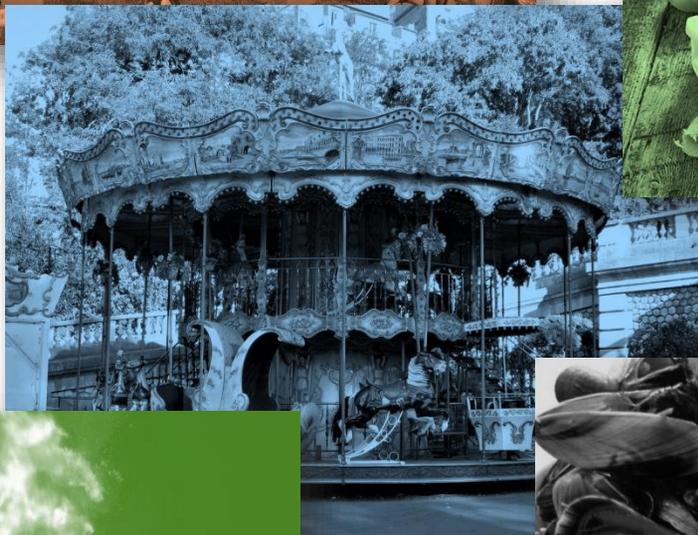
Que souhaiteriez-vous comme animations, festivités pour notre village ?

Etes-vous prêt(e) à vous impliquer ?

Merci de remplir le coupon/réponse



Un géant Made in Rivière



Journées européennes du patrimoine à Rivière

Nous espérons que vous avez apprécié les différents événements qui ont eu lieu sur notre belle commune

Pour l'occasion le presbytère a ouvert ses portes, vous avez eu le plaisir de le découvrir et d'admirer les créations de **Sylvie Facon** et les vêtements liturgiques dans notre église du XVIIIème siècle classée aux monuments historiques en 1919.



Vous avez goûté la bière « la Rivière » et découvert sa brasserie, ainsi que l'exposition photos du photographe **Jean-Louis Saelens**



Exposition « Rivière d'hier à aujourd'hui »

Le samedi 19 septembre s'est déroulée l'exposition « Rivière d'hier à aujourd'hui » dans la cour d'école. Les Riviérois ont apprécié l'exposition des photos anciennes retraçant des moments forts de la vie du village : Les défilés de la Clique Riviéroise, le groupe des pompiers et leur ancienne pompe à incendie, les équipes de football de l'US Rivière, des photos de classe.



Les visiteurs ont apprécié de se retrouver sur des photos anciennes, de reconnaître des amis, de la famille et des voisins. Grâce à Régis, ils ont pu retrouver les traces de leurs aïeux dans les arbres généalogiques des familles de Rivière.



Une ancienne presse à pommes du village prêtée par l'association Rivière, Nature et Patrimoine



Les tambours de la Clique Riviéroise



L'ancienne pompe à incendie

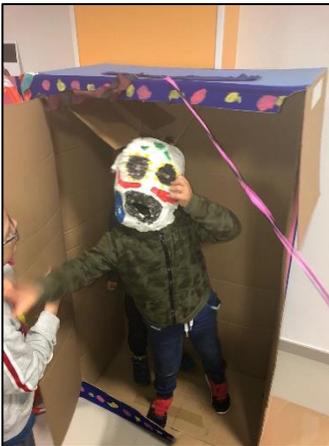


Centre de loisirs été 2020

Comme à chaque période estivale, l'ALSHI des vals du sud (WAILLY-RIVIÈRE-FICHEUX-RANSART-BOIRY SAINT MARTIN ET BOIRY SAINTE RICTRUDE) a ouvert ses portes et a accueilli les enfants des 6 communes cet été du 6 Juillet au 14 Août 2020. Malgré le contexte particulier qui a nécessité la mise en place d'un protocole sanitaire strict, 106 enfants ont fréquenté cet accueil au mois de juillet soit 49 enfants à Wailly et 57 enfants à Rivière, et 75 enfants à Ransart durant le mois d'août. Pour l'année 2020/2021, l'ALSHI prévoit d'ouvrir ses accueils pour les petites vacances scolaires en tenant compte de l'évolution des protocoles ainsi que des directives Jeunesse et Sports.

Centre de loisirs à l'automne 2020

Le centre de loisirs ALSHI a eu lieu du **19 au 23 octobre 2020 à Boiry Saint Martin**





Les animations RAM

Les animations RAM (Relais Assistantes Maternelles) pilotées par Laëtitia Petit et Joëlle Wambergue vont reprendre la première semaine de Novembre.

Le Pass'Jeune



Le 24 août 2020 nous avons reçu Ludovic Courtois, employé à la mairie d'Arras, pour nous expliquer les modalités du Pass'Jeune. Les offres nous semblent particulièrement intéressantes et avantageuses pour les jeunes de Rivière, puisqu'elles favorisent leur mobilité et leur donne accès à de diverses offres commerciales. En effet, à hauteur d'une contribution de 10 par an (sur une année civile), ils pourraient bénéficier de tarifs préférentiels ou entrées gratuites sur de nombreuses activités proposées à Arras et dans sa communauté urbaine : réductions pour le cinéma, le

Bowling World, la Cit'Loisir, entrée gratuite à la piscine Aquarena, à la Cité Nature... De plus, ce passe propose une réduction de 50 % sur la carte jeune de bus Artis (15€ au lieu de 30€).

Pour retrouver toutes les offres, rendez-vous sur le site de la ville d'Arras dans la rubrique Mes Loisirs, Jeunesse et le Pass'Jeune : <https://www.arras.fr/fr/mes-loisirs/jeunesse/le-passjeune>

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous le signaler sur le coupon/réponse ! Nous souhaiterions le mettre en place dans notre commune dès le début de l'année 2021.

(Attention : Le pass-jeune ne concerne que les adolescent(e)s âgé(e)s de 11 à 17 ans)

ENTRAIDE

Restons solidaires, responsables, attentifs les uns aux autres

MDA – Maison des aidants

La maison des aidants de l'Arrageois a mis en place différents dispositifs dans le cadre de l'aide aux aidants :



- **Halte Répit**, à destination des personnes âgées en perte d'autonomie sans trouble cognitif (ou très peu), afin de donner un temps de pause ou d'échanges à leurs aidants. Le groupe sera composé de 2 à 8 personnes maximum, animé par des bénévoles et encadré par une Assistante médicale et une psychologue. Il sera demandé 5 euros par personne par après-midi. Ce service vient compléter le dispositif de la Halte détente Alzheimer.
- Un groupe de parole se met en place à la Maison des aidants organisé et animé une psychologue de France ALZHEIMER Pas-de-Calais
- L'institut Pasteur de Lille, propose courant octobre/novembre des ateliers destinés aux aidants : activité physique adaptée et atelier culinaire. Ces ateliers sont gratuits. »

Maison des Aidants de l'Arrageois
38 rue Aristide Briand
62223 SAINT-NICOLAS
FRANCE

Vous avez 60 ans ou plus

Proposés depuis plusieurs années par le service prévention-santé de la Communauté Urbaine d'Arras, ils ont pour objectif de vous faire profiter de la vie en repoussant les problèmes de santé liés à l'âge. Animés par des professionnels, les ateliers santé reprennent à la rentrée et vous attendent.

ATELIER MEMOIRE

Hors vacances scolaires

Les mardis à RIVIERE de 15H45 à 17H15
Salle du bas de la mairie

Animatrice : Mireille Tenza

Prendre soin de son cerveau grâce à des séances régulières chaque semaine
Au cours de ces séances, vous sont proposés des activités de stimulation et des entraînements à la mémorisation

Talus fleuris

Lancer de graines

En octobre premier chantier de talus fleuris, rue d'Arras et avec les enfants de la maternelle en bordure du terrain derrière l'école



Grand merci aux habitants qui nous ont offert des graines et des vivaces. N'hésitez pas à nous donner graines, bulbes et boutures et ainsi contribuer à l'embellissement de notre village



Plantes aromatiques

Aux beaux jours, seriez-vous intéressés par une balade découverte des propriétés et vertus des plantes aromatiques et sauvages ?



Info pour les jardiniers bénévoles :

Le rendez-vous des jardiniers bénévoles est reporté. Vous pouvez nous faire part de vos suggestions, remarques, envies pour l'embellissement de notre village.

Le jardin participatif

Le jardin partagé est un lieu d'échanges intergénérationnels, de convivialité, de solidarité, de mixité sociale et de créativité. Seriez-vous tenté de participer à cette aventure ?



Vous avez une âme de bricoleur vous avez du matériel à donner vous aimez les animaux dans la nature vous voulez aider à leur sauvegarde voulez-vous participer à un atelier ? ou réaliser chez vous des abris, des nichoirs, des mangeoires, des maisons à insectes ?

Les bénévoles



Etude de la fibre

Une étude a été réalisée sur l'installation de la fibre dans nos bâtiments communaux. La société IPNetworkServices spécialisée dans le domaine des infrastructures réseaux est le cabinet technique qui a réalisé cette expertise. Quelle est la meilleure solution pour passer la mairie et l'école au très haut débit ? Quels aménagements seront nécessaires pour optimiser les travaux de raccordement ? Le coût annuel de l'abonnement à notre fournisseur d'accès Internet peut-il être diminué ? Cette étude nous apportera des réponses à ces différentes questions.

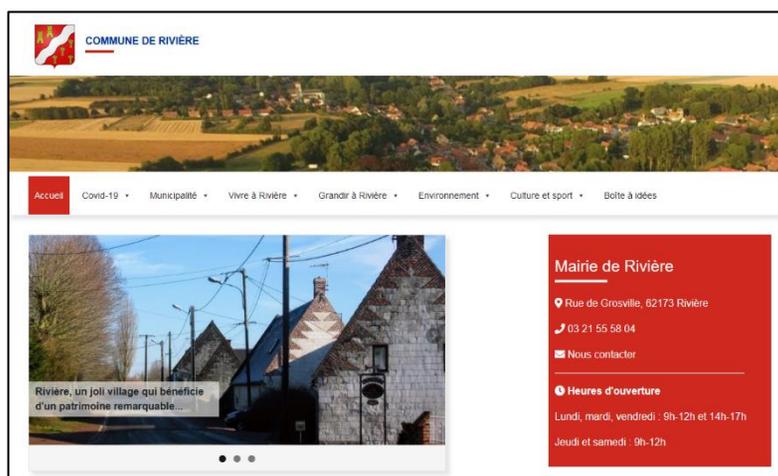


Le numérique est aujourd'hui indispensable à notre territoire. Le très haut débit nous permettra à la fois d'envisager de nouveaux services communaux aux habitants mais aussi de travailler pour limiter la fracture numérique de certains Riviérois. Notre commune doit prendre le virage de la transformation digitale.

SITE WEB de la commune

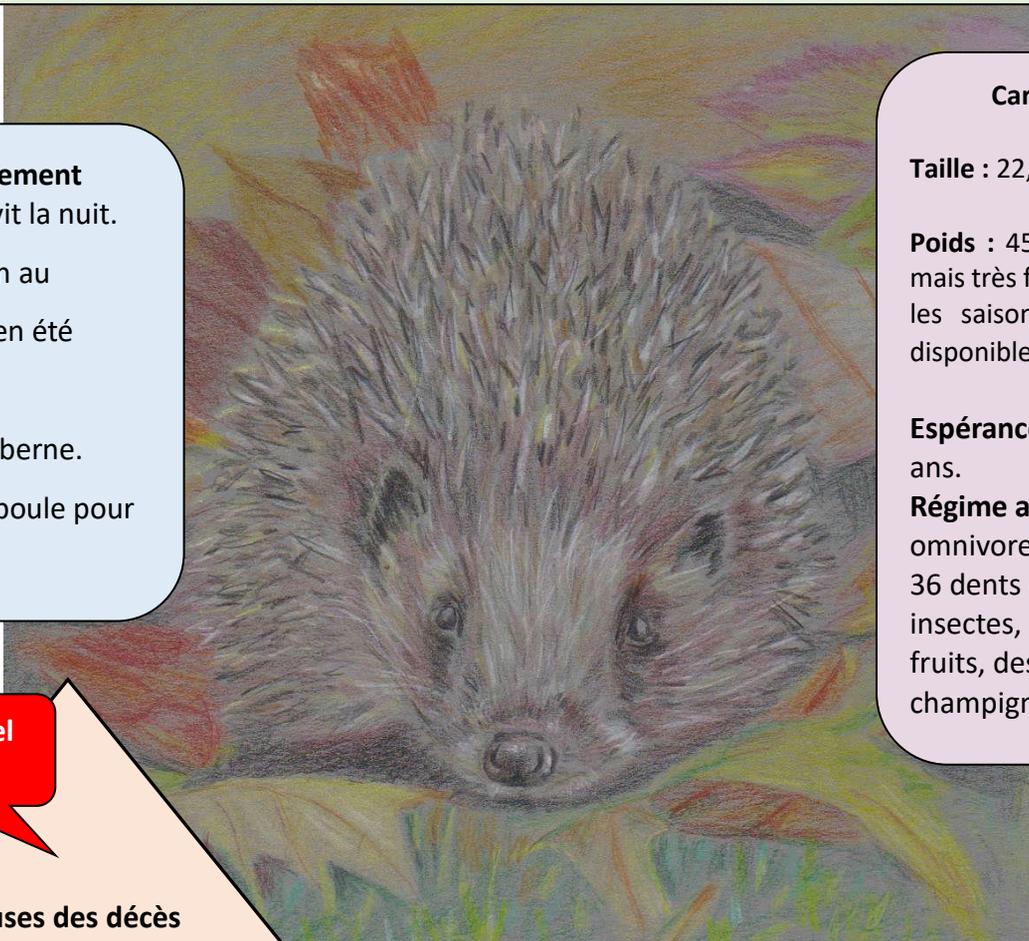
Le site web de la commune a été lancé en en version allégée en juillet afin d'informer les Riviérois. Il continue d'évoluer. Grégory Vassaux, Vincent Ziolkowski et Olivier Andrieux travaillent ensemble sur ce projet. Des propositions d'évolution nous ont été transmises par mail mais également lors de la réunion du 25 septembre comme par exemple l'ajout de la liste des assistantes maternelles du village. Le site web a également été présenté au secrétaire de mairie. Florent a pu ainsi proposer des informations pratiques à ajouter. Nous remercions Grégory Vassaux pour son implication. Son aide précieuse et entièrement bénévole nous a permis de lancer un site web de qualité qui répond aux exigences techniques actuelles.

www.communederiviere.fr



LE HERISSON COMMUN

Le hérisson est un allié indispensable dans nos jardins. Hélas, depuis les années 2000, la population de ce petit mammifère se porte mal en milieu rural (plus qu'en milieu périurbain). Les scientifiques estiment que cette espèce aura quasiment disparu d'ici 10 ans. Il faut agir pour la sauvegarde du Hérisson y compris à **Rivière**.



Comportement

- Le hérisson vit la nuit.
- Reproduction au printemps et en été (4 à 7 jeunes)
- En hiver, il hiberne.
- Il se met en boule pour se protéger

Caractéristiques

Taille : 22,5 à 27,5 cm

Poids : 450 à 680 g à un an, mais très fluctuant selon l'âge, les saisons et la nourriture disponible.

Espérance de vie : 4 à 8 ans.

Régime alimentaire : omnivore, mange avec ses 36 dents des vers, des insectes, des limaces, des fruits, des escargots, des champignons

Déclin bien réel de la

Causes des décès

- écrasés par les voitures : **1,8 million par an en France**
- empoisonnés par les pesticides
- noyés dans les piscines
- mutilés par les machines
- brulés lors d'un feu de jardin au printemps
- destruction de son milieu naturel

Aider le hérisson

- lui offrir un abri (haie, tas de branches...)
- ne pas déranger, ne pas lui donner de lait
- ne pas utiliser de produits chimiques
- rouler moins vite le soir et la nuit
- ne pas faire de feux de jardin

Etablir un état des lieux à Rivière

Participer à la géo localisation des hérissons (vivants ou morts) en utilisant la carte suivante (lien disponible sur la version numérique du journal)

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1PK2CTI87_qNhokmr8CSfapCvrNqm4j9h&usp=sharing

Achats groupés de produits locaux

Un projet en construction...

Objectifs :

- Fournir des produits de qualité
- Faire participer les contributeurs (projet participatif avec implication des habitants)
- Acheter en circuit court - Pas de frais d'intermédiaires
- Soutenir les producteurs locaux
- Recréer du lien entre les habitants du village
- Commander facilement
- Limiter les déchets
- Ne pas faire concurrence aux commerçants ambulants, aux agriculteurs du village
- Participer au développement de l'agriculture biologique locale
- Redynamiser le cœur du village

Seriez-vous intéressé
par ce projet ?

Au lancement du projet, nous pourrions commencer par :

- Commande hebdomadaire de pain
- Commande hebdomadaire de légumes
- Commande trimestrielle de bière
- Commande trimestrielle de pommes de terre

Un lieu de distribution : le presbytère



Soutenir les producteurs locaux



Ce document a été conçu en utilisant des ressources de Freepik.com

Depuis le premier confinement, une livraison de pains bio a démarré dans le village. Il suffit de commander au plus tard le mardi et la livraison se fait à la salle du bas (ou au presbytère) chaque jeudi de 18h00 à 19h00. Si vous êtes intéressés, veuillez nous l'indiquer dans le coupon-réponse.

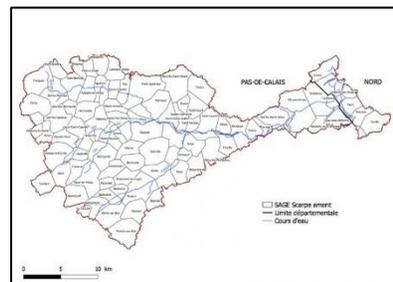
Les journées de l'eau du SAGE Scarpe amont

Le 25 août 2020, Gabriel Bertein, maire de Rivière, Alain Contart, adjoint aux travaux et Olivier Andrieux, conseiller municipal travaillant notamment sur le thème de l'environnement ont participé à une journée d'information organisée par le SAGE Scarpe amont à Berles-Monchel.

Qu'est-ce que le SAGE Scarpe amont ?

Le SAGE est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il est élaboré par des acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat) réunis au sein de la Commission Locale de l'eau (CLE). Ce document de planification est élaboré à l'échelle d'un bassin versant.

La commune de Rivière appartient au territoire du SAGE Scarpe amont. Ce territoire s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord et regroupe 4 intercommunalités (De Tincques à Lambres-lez-Douai).



Comment s'est déroulée cette journée ?

Lors de cette journée, ont été présenté à nos élus : le cycle de l'eau, les grandes lignes du SAGE, les fondamentaux au sujet de l'eau potable, les bases de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, le fonctionnement des milieux aquatiques, les bienfaits des zones humides, la prévention des risques des coulées de boues.

La journée s'est terminée par une visite sur le terrain. Un agriculteur de Villers-Châtel a présenté aux élus les aménagements qu'il avait réalisés dans ses champs pour limiter les coulées de boues.



Ces aménagements élaborés sur le long terme : bandes enherbées, plantation de haies, sens des cultures perpendiculaires à la pente, couvert végétal, alternance des cultures avec ses voisins etc.

Cette journée a permis à nos élus de se rendre compte que ces préoccupations liées aux coulées de boues sont partagées par de nombreux maires de notre territoire. Le Sage Scarpe amont peut nous aider dans une démarche de conseil et d'information.

L'Opération PLANTONS LE DECOR



Comme chaque année, l'opération Plantons le décor

L'équipe municipale a un projet de plantations d'arbres dans la commune. Ce projet se fera en partenariat avec une association locale. La commune organisera une opération de plantation. Les essences d'arbres qui seront sélectionnées seront issues de variétés locales qui sont préconisées par les Espaces naturels régionaux.

Si vous êtes intéressés pour participer à ces plantations, merci de vous faire connaître (voir coupon réponse).

Retrouvez le catalogue *Plantons le décor* depuis le site web de la commune.

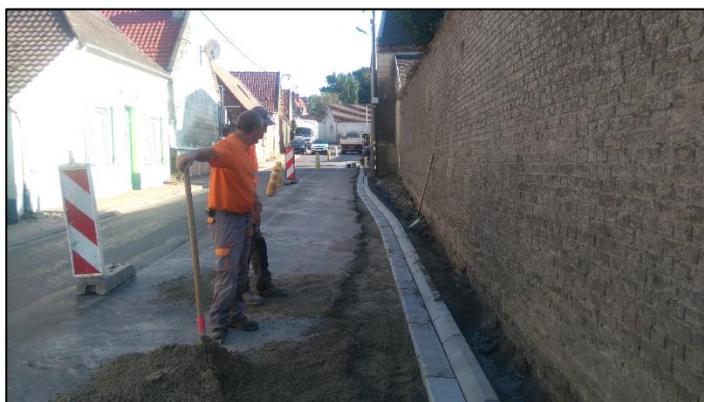


Bravo et merci

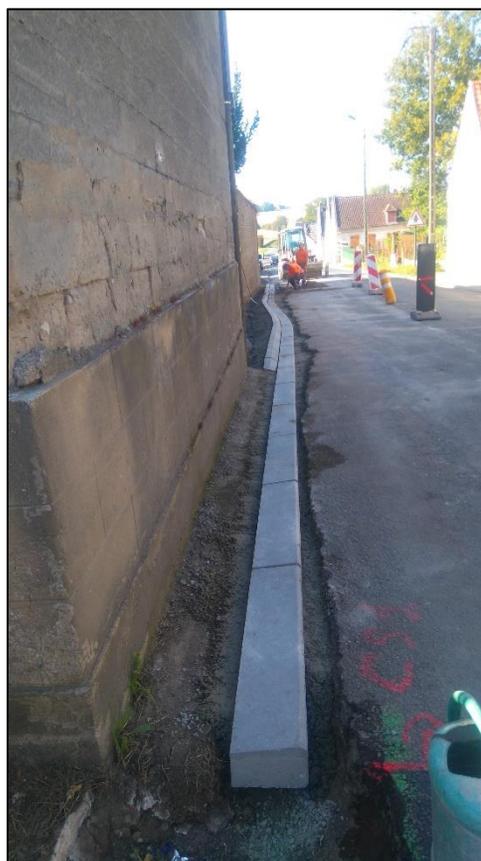
Aux habitants qui
permettent que notre
village reste propre !
Merci Joël



TRAVAUX



Travaux rue de Bellacordelle.
Protection du pignon de maison et réfection de trottoirs.



Aménagement de l'accès à l'arrêt de bus rue d'Arras".
" Cela fait suite aux alertes et demandes de Riviérois de la rue d'Arras pour les collégiens, lycéens qui prennent le bus." "Merci à ces Riviérois."



Liste des demandes et décisions de travaux

Dossiers décidés jusqu'au 2 novembre 2020

Numéro de dossier	Pétitionnaire	Décision	Date de signature	Nature des travaux	Adresse des travaux
-------------------	---------------	----------	-------------------	--------------------	---------------------

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

DP 062712 20 00025	Monsieur Jean-Pierre BRIOIS	Accepté	24/09/2020	Réfection toiture de la grange.	58 RUE DE GROSVILLE 62173 RIVIERE
--------------------	-----------------------------	---------	------------	---------------------------------	--------------------------------------

DP 062712 20 00024	Monsieur Fabrice PEREZ	Accepté avec prescriptions	15/09/2020	Remplacement des chiens assis par des fenêtres de toit	1 RUE DU CRINCHON 62173 RIVIERE
--------------------	------------------------	----------------------------	------------	--	------------------------------------

Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions

DP 062712 20 00023	Monsieur Christophe DEBAL	Refusé	14/09/2020	Création d'une pergola	9 RUE DE LA CAVEE 62173 RIVIERE
--------------------	---------------------------	--------	------------	------------------------	------------------------------------

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

DP 062712 20 00021	Monsieur Hugues COEVOET	Accepté	10/09/2020	Ajout d'une fenêtre de toit (Velux)	12 RUE DE LA CAVEE 62173 RIVIERE
--------------------	-------------------------	---------	------------	-------------------------------------	-------------------------------------

DP 062712 20 00020	Monsieur Julien DEFURNE	Accepté	22/09/2020	mise en peinture des 4 côtés de la maison	1 RUE DE BRETEHCOURT 62173 RIVIERE
--------------------	-------------------------	---------	------------	---	---------------------------------------

DP 062712 20 00016	Monsieur Serge PECOURT	Accepté	01/10/2020	Changer la fenêtre du garage : largeur 600 x hauteur 950	36 RUE DU MONUMENT 62173 RIVIERE
--------------------	------------------------	---------	------------	--	-------------------------------------

URBANISME

DP 062712 20 00015	Madame Brigitte GRENIER	Accepté	17/08/20 20	Restauration de la toiture d'une annexe	51 RUE DE GROSVILLE 62173 RIVIERE
-----------------------	----------------------------	---------	----------------	--	---

DP 062712 20 00014	Madame Marianne BLACHON	Accepté	04/09/20 20	transformation du garage en pièce de vie avec accès PMR.	42 RUE DU FERMONT 62173 RIVIERE
-----------------------	-------------------------------	---------	----------------	--	------------------------------------

DP 062712 20 00013	Monsieur Stéphane DEFOSSE	Accepté	04/09/20 20	construction d'une pergola en bois	16 RUE DE BEAUMETZ 62173 RIVIERE
-----------------------	---------------------------------	---------	----------------	---------------------------------------	-------------------------------------

DP 062712 20 00011	Madame Marie- Thérèse LAMOURETTE	Accepté avec prescripti ons	01/10/202 0	Réfection du mur d'enceinte	7 RUE DE VERDUN 62173 RIVIERE
-----------------------	--	--------------------------------------	----------------	--------------------------------	----------------------------------

Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

PC 062712 20 00002	Monsieur Xavier et JONARD Marie DELANNOY	Refusé	07/08/ 2020	Travaux d'extension : Construction d'un volume sur deux niveaux de surface habitable sur l'arrière de l'édifice existant.	1 CHEMIN DE BELLACOURT 62173 RIVIERE
-----------------------	---	--------	----------------	--	--

PC 062712 20 00001	Monsieur et Madame Emmanuel et Emeline HAMON	Refusé	01/10/ 2020	Construction d'une maison individuelle à usage d'habitation	FOND DE WAILLY 62173 RIVIERE
-----------------------	--	--------	----------------	---	---------------------------------



Bravo et merci

Aux habitants qui
permettent que notre
village reste beau !
Merci Rodrigue



Notre Crinchon



C' était pour inonder plus vite les fossés de la citadelle d'Arras en cas d' attaque que Vauban fit creuser le Carré des Sources en 1723.

Une eau qui rejoint rapidement le lit du Crinchon. Celui-ci prenait autrefois sa source à Bailleulmont mais il n' y a pas toujours de l' eau à cet endroit, tous les sept ans disait-on autrefois.

Le tronçon alimenté en permanence et qui va de Rivière à Arras est ce qui reste d' un vaste réseau avec de nombreux petits affluents aujourd' hui à sec. La vallée du Crinchon était ainsi une voie de pénétration naturelle dans la forêt vers celles de l' Authie et de la Somme.

Nos ancêtres avaient surplombé cette vallée d' un chapelet de châteaux-forts: Achicourt, Bretencourt, Basseux, Bailleulmont.

On dit dit que c' est au bord du Crinchon que Vaast,

le Saint Patron de la région, avait apprivoisé l' Ours (voir la tapisserie d' Arras ci-dessus). Ce qui est certain, c' est que c' est là que ses disciples ont installé leur Abbaye, point de départ de la ville d' Arras.

Les historiens nous disent aussi que la qualité de son eau a en outre joué un rôle important dans le développement des industries locales. Elle était considérée comme excellente pour traiter les tissus.

Le Crinchon, devenu par la suite indésirable est maintenant complètement enfoui sous la ville. En amont d' Arras on a vu des riverains indifférents à la perte d' une telle richesse naturelle le transformer en un vulgaire fossé.

Rivière peut se flatter d' avoir conservé des rives riches d' une vie propre à nous charmer l' oeil et l' oreille.

Mais au fait, "Crinchon", c' est vraiment un drôle de nom.

D' où peut-il venir?

On trouve ce mot dans des récits ou poésies en patois: il désigne le petit criquet des prés, celui que nous appelions «cri-cri» lorsque nous étions enfants.

Ce petit insecte, qui était sans doute autrefois abondant le long des rives de notre ruisseau lui aurait-il donné son nom?

Mais ce mot peut-être aussi un surnom pour désigner un être malingre, chétif.

La modestie du débit de notre ruisseau serait-elle à l' origine de son nom?

Mais on peut aussi imaginer une autre explication basée sur le chant du criquet: Celui-ci est produit par frottement de ses pattes arrière sur ses ailes, un peu comme l' archet sur les cordes du violon. Ce rapprochement entre le violoniste et le criquet se retrouve d' ailleurs dans plusieurs contes et dessins animés.

Le poète a fait rimer «harpe» avec «Scarpe»

Il nous reste à faire rimer «violon» avec «Crinchon».

Exemple du travail pour améliorer la sécurité des déplacements au sein de la commune.

A partir de toutes les remontées des habitants, les alertes, les suggestions, les demandes, nous avons travaillé en groupe d'élus le 2 octobre, afin de prioriser les problèmes à résoudre. Puis nous avons travaillé avec le correspondant "Voirie" de la CUA M. Barthélémy le 5 octobre afin de trouver ensemble des solutions les mieux adaptées.



Et...rien de tel que de visualiser directement sur le terrain...

- exemple : comment sécuriser les entrées du village (ici la rue de Beaumetz : avec MM. Jérôme Bathélémy, Jérémy Faucon et Alain Contart)



idem rue d'Arras : photo au croisement avec le chemin du Crinchon (en travaux actuellement , avec Alain Contart, Gabriel Bertein, Jérôme Barthélémy, Jérémy Faucon).

M. Barthélémy repart avec de nombreux sujets à étudier afin de nous proposer différentes solutions. Nous informerons et consulterons prochainement les habitants des rues concernées.

Projet de la vallée du Crinchon

Début septembre, nous avons présenté les principaux axes de notre programme pour Rivière à Frédéric Leturque, président de la CUA, accompagné de son directeur de cabinet et du directeur du pôle Stratégie et Prospectives de la CUA, Stéphane Delabre.

Y participaient avec moi les adjointes et adjoints : Brigitte Grenier, Loïc Oger, Monique Delvincourt et Alain Contart. Nous leur avons aussi présenté sur le terrain les principaux atouts de Rivière : notamment notre patrimoine remarquable, le Crinchon et le carré des sources pensé par Vauban, les paysages et les beaux points de vue sur la vallée.

Nous leur avons expliqué notre façon de travailler très interactive et participative avec les habitants.

La vallée du Crinchon sera au cœur d'un projet d'aménagement pour lequel Rivière se doit d'être moteur, fortement impliqué dans un travail avec la CUA et avec les autres communes de la vallée.

Le 24 juillet : visite du carré des sources et du presbytère.



avec la CUA, le CAUE, les Bâtiments de France et l'office du tourisme Arras Pays d'Artois



dans le jardin du presbytère



Festival de l'arbre et des chemins ruraux

n°1 Réussir ses plantations d'arbres

DU 21 NOV. > 13 DEC. 2020
ET DU 15 MAI > 6 JUIN 2021

Tout le programme sur :
festivaldelarbre.hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur :
www.hautsdefrance.fr



Réussir ses plantations d'arbres

«À la Sainte Catherine, tout bois prend racine.»
Le mois de novembre est ainsi la période la plus favorable pour commencer vos plantations.

4 conseils pour me lancer

1- Je choisis les bons outils.

- Une bêche pour les arbres,
- une fourche-bêche pour les arbustes,
- un sécateur pour les radicelles,
- une bêche pour le mélange terre/amendement (calcaire pour pH et engrais naturel),
- une petite tige de bambou ou une ficelle.

2- Je prépare bien le sol.



Creuser un trou assez grand et profond (5 à 6 fois plus grand que la motte ou les racines nues). Mélanger le terreau ou le compost avec une partie de la terre.

3- Je réalise ma plantation.

Tailler les racines abîmées, démêler la motte et enduire les racines. Mettre une couche de terre, poser l'arbre et ajuster la plantation horizontalement avec le bambou (ou la ficelle). Placer bien les racines au fond du trou, reboucher et arroser copieusement, s'il n'y a pas de gelées.

4- Je protège et j'entretiens mes plantations.

Tuteurer et attacher l'arbre pour le maintenir bien droit. Apporter une couche de paillis sur 5 cm environ, notamment pour réguler la température et l'humidité du sol.

Le saviez-vous ? Les arbres de nos régions nous rendent des services écologiques : maintien de la qualité des eaux, lutte contre l'érosion des sols, capture du CO₂, abri des pollinisateurs, production de nourritures, brise-vent et réduction des nuisances sonores ... Planter des arbres c'est pérenniser tous ces services nécessaires à l'Homme.

Retrouvez les autres flyers de la collection sur :
festivaldelarbre.hautsdefrance.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RIVIERE

SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation : Le 27/06/2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 2 juillet à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Justine CARINCOTTE,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Apolline GUILLAUME,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Madame Laurence BAUDOUX,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

La lecture du compte rendu du mercredi 10 juin est faite. Aucune objection.

1. Délégation du conseil municipal

M. le Maire présente les attributions pouvant être déléguées au Maire par le Conseil Municipal afin de faciliter le fonctionnement de la commune. Ces délégations sont accordées en application de l'article L. 2122-22 du CGCT :

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal * ;
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- La création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1er alinéa) * ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;

- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 24 noms transmise par la Commune.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

M. Desailly déclare que tous les élus peuvent être proposés au Directeur des services fiscaux.

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent être inscrits sur la liste en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de RIVIERE. Tous les élus sont d'accord.

M. le Maire propose des noms d'habitants de Rivière volontaires pour compléter la liste des 24 personnes telle que demandée par le Directeur des Services Fiscaux

1	GRENIER	Brigitte	51 rue de Grosville	RIVIERE
2	OGER	Loïc	15 impasse du Hamel	RIVIERE
3	DELVINCOURT	Monique	16 rue d'Arras	RIVIERE
4	CONTART	Alain	7 impasse du Hamel	RIVIERE
5	BAUDOUX	Laurence	91 rue d'Arras	RIVIERE
6	GUILLAUME	Audrey	37 rue de Bellacourt	RIVIERE
7	ANDRIEUX	Olivier	53 rue de Grosville	RIVIERE
8	ZIOLKOWSKI	Vincent	52 rue d'Arras	RIVIERE
9	FAUCON	Jérémy	10 rue de Beaumetz	RIVIERE
10	GUILLAUME	Apolline	37 rue de Bellacourt	RIVIERE
11	CARINCOTTE	Justine	20 Résidence Gallo	RIVIERE
12	DESAILLY	Jean-Claude	6 rue du Fermont	RIVIERE

13	DEBAL	Christine	9 rue de la Cavée	RIVIERE
14	KULAS	Julien	5 rue de Bellacordelle	RIVIERE
15	LAMARRE	Patrick	80 rue de Grosville	RIVIERE
16	TRECA	Pascale	11 rue du Fermont	RIVIERE
17	CAUJET	Bernard	10 rue de Bellacourt	RIVIERE
18	ROUGEGREZ	Magalie	3 Résidence Gallo	RIVIERE
19	SIMON	Bruno	2 rue de Beaumetz	RIVIERE
20	HERVET	Agnès	36 rue de Bellacourt	RIVIERE
21	VASSAUX	Grégory	1 rue de Bellacordelle	RIVIERE
22	FATIEN	Jean-Pierre	6 rue de Grosville	RIVIERE
23	MOREL	Kévin	50 rue du Fermont	RIVIERE
24	LEROY	Jacquy	50 rue du Fermont	RIVIERE

M. Desailly intervient pour signifier qu'il n'y a pas d'artisan, M. le Maire lui répond que M. Contart est artisan.

Mme Debal signale qu'une communication aurait pu être faite à l'ensemble des habitants et demande comment les personnes de la liste ont été sélectionnées.

M. le Maire prend la parole pour rappeler que les membres titulaires et suppléants seront tirés au sort, que les membres proposés correspondent à un échantillon représentatif de la commune.

M. le Maire répond avoir questionné des habitants du village et que ceux-ci ont tous donné leur accord pour faire partie de cette liste.

Le conseil municipal vote :

13 pour

1 contre

1 abstention

3. Commission d'Appel d'Offres

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 14115 du même code.

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée ;

Les candidatures pour les 3 membres titulaires :

- La liste de M. Alain CONTART Alain présente :

MM. & Mme Alain CONTART, Brigitte GRENIER, Vincent ZIOLKOWSKI membres titulaires,

- La liste de M. KULAS Julien présente :

MM. Julien KULAS, Jean-Claude DESAILLY, et Mme Christine DEBAL membres titulaires,

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants : = 15
- Suffrages exprimés = 15

Ainsi répartis :

La liste M. CONTART obtient 12 voix

La liste M. KULAS obtient 3 voix

Quotient électoral = $15/3 = 5$

Sont ainsi déclarés élus :

MM. et Mme Alain CONTART, Brigitte GRENIER, Julien KULAS membres titulaires, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

Les candidatures pour les 3 membres suppléants :

- La liste de M. ZIOLKOWSKI présente :

MM. Vincent ZIOLKOWSKI, Jérémy FAUCON, Loïc OGER membres titulaires,

- La liste de M. DESAILLY présente :

M. Jean-Claude DESAILLY, Mme Christine DEBAL membres titulaires,

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre de votants : = 15
- Suffrages exprimés = 15

Ainsi répartis :

La liste M. ZIOLKOWSKI obtient 12 voix

La liste M. DESAILLY obtient 3 voix

Quotient électoral = $15/3 = 5$

Sont ainsi déclarés élus :

MM. Vincent ZIOLKOWSKI, Jérémy FAUCON, Jean-Claude DESAILLY Membres suppléants, pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

4. Arrêté de délégations de fonctions et de signatures aux adjoints

Le Maire de la commune de RIVIERE,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection du maire et des adjoints au maire.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à :

- **Mme Brigitte GRENIER**, 1^{ère} adjointe au Maire, dans les domaines suivants :
 - Action sociale
 - Finances
- **M. Loïc OGER**, 2^e adjoint, dans les domaines suivants :
 - Éducation
 - Sport
 - Enfance-jeunesse
- **Mme Monique Delvincourt** : 3^e adjointe, dans les domaines suivants :

- Vie associative
- Urbanisme
- Culture et patrimoine
- **M. Alain Contart**, 4^e adjoint, dans les domaines suivants :
 - Travaux et aménagement

Article 2 : Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Brigitte GRENIER**, 1^{ère} adjointe,
- **M. Loïc OGER**, 2^{ème} adjoint, en l'absence du Maire et de la 1^{ère} adjointe,
- **Mme Monique Delvincourt**, 3^{ème} adjointe, en l'absence du Maire, des 1^{er} et 2^{ème} adjoints,
- **M. Alain Contart**, 4^{ème} adjoint, en l'absence des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

Article 3 : Les intéressés ont commencé exercer effectivement ces fonctions déléguées le 25 juin 2020

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à M. le Préfet du Pas-de-Calais
- Transmis au Comptable de la collectivité

5. Festivités des 13 et 14 juillet

M. le Maire rappelle que les festivités des 13 et 14 juillet se feront dans le respect des consignes sanitaires, il laisse la parole à Mme Delvincourt.

Mme Delvincourt présente les festivités qui auront lieu sur les 4 hameaux de la commune, en lieu et place du feu d'artifice. Dans la soirée du 13 juillet, un pot de l'amitié aura lieu avec distribution de paquets de bonbons et de lampions pour les enfants.

Pour la journée du 14 juillet, Mme Delvincourt précise que la cérémonie officielle aura lieu à 16h00, rendez-vous devant la mairie, dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur en extérieur devant la salle des fêtes. Puis dès 18h, rendez-vous est donné au terrain de football. Cette journée verra la participation aux côtés de la commune, de plusieurs associations :

Un match de football avec les règles « Covid » sera organisé. L'US Rivière organisera la buvette et la restauration ; jeux de pétanque par l'association *La boule Rivéroise* ; jeux anciens et d'autres stands en préparation.

M. le Maire précise, une nouvelle fois, que les règles sanitaires seront respectées, et que cette manifestation sera soumise à une autorisation préfectorale.

M. Desailly s'interroge sur la participation du Comité des fêtes de Rivière. M. le Maire lui répond en lui signalant que l'ensemble des associations, dont le comité des Fêtes de Rivière, a été sollicité pour participer à la préparation de ces festivités. Le Comité des fêtes n'a pas répondu. L'organisation de l'ensemble des festivités est sous la responsabilité de la commune.

6. Journée du Patrimoine

M. le Maire laisse la parole à Mme Delvincourt pour la présentation des journées du patrimoine.

Mme Delvincourt rappelle les dates, les 18 et 19 septembre 2020, et précise que l'après-midi du 18 septembre sera réservé aux enfants scolarisés. Les édifices retenus seront le presbytère et l'église Saint-Vaast.

Mme Delvincourt ajoute que l'association Abcd'Air et la Commune organiseront une exposition sur les arts du textile, en deux parties : art sacré, dans l'église, avec une présentation de vêtements liturgiques, et, au presbytère, art profane avec la participation de Mme Sylvie FACON.

M. Desailly prend la parole pour informer Mme Delvincourt que le presbytère ne dispose d'aucun accès PMR.

Mme Delvincourt précise qu'aucune obligation n'est demandée dans le cadre des journées du patrimoine.

7. Bulletin communal

M. le Maire informe le conseil de la parution du bulletin communal. Celui-ci sera édité prochainement, simultanément avec la mise en ligne du site internet. Pour la première édition, le bulletin n'aura pas de titre. Les habitants sont sollicités pour en trouver un.

M. le Maire précise que deux imprimeurs ont été sollicités pour l'impression du bulletin. L'imprimerie Brunehaut a été retenue. Il est prévu de réaliser une étude comparative des coûts d'impression du bulletin en interne et par un imprimeur.

8. Questions diverses

M. le Maire invite l'ensemble des élus à une rencontre avec l'ensemble des agents communaux le mardi 7 juillet de 8h30 à 9h30 afin de faire connaissance.

M. Desailly s'interroge sur la commémoration du 18 juin, où il n'a pas été convié. M. le Maire précise qu'il a respecté les recommandations de la Préfecture et n'a invité qu'un nombre limité de personnes, les adjoints et les anciens combattants.

M. Desailly interroge sur l'opération 1000 cafés. M. le Maire répond qu'il a transmis ce dossier à Mme Delvincourt, qui attend un retour des référents.

M. Desailly aborde la question du pont de la rue du Crinchon. M. le Maire a eu une réunion avec M. Barthelemy, technicien à la Communauté Urbaine d'Arras. La réfection du pont fait partie des différents projets prévus. La date de réalisation n'a pas été fixée définitivement.

M. Desailly questionne le Maire sur les travaux prévus rue de Bellacordelle. M. le Maire répond que ceux-ci sont prévus pour le mois de septembre.

M. Desailly souhaite avoir des informations concernant le comptage des véhicules qui a eu lieu en fin d'année 2019, M. le Maire n'a pas eu de retour à ce sujet et précise que les questions liées à la sécurité, notamment routière, seront suivies par M. Jérémy Faucon.

M. Desailly intervient sur l'élagage des arbres le long du Crinchon, M. le Maire indique ne pas avoir d'information précises à ce sujet et rappelle qu'il n'y a pas eu de transmission d'informations à la nouvelle équipe municipale sur tous les dossiers en cours.

M. le Maire signale à M. Desailly que ses questions portent sur des dossiers qu'il connaît, en tant qu'ancien maire. M. le Maire demande à M. Desailly s'il serait d'accord pour une rencontre afin de réaliser une transmission d'informations sur les dossiers en cours. M. Desailly donne son accord.

M. Kulas intervient pour préciser qu'un accompagnement de la Communauté Urbaine d'Arras et du Département est possible au sujet de l'interdiction de circulation des poids lourds dans la commune. L'intervention de la Communauté Urbaine d'Arras permettra une harmonisation avec l'ensemble des communes concernées.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, les débats sont clos.

La séance est levée à 20h11.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RIVIERE

SEANCE DU MARDI 28 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation : Le 23/07/2020

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,
- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Justine CARINCOTTE,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI,
- Madame Laurence BAUDOUX,
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Etaient absents excusés :

- Madame Audrey GUILLAUME a donné procuration à Monsieur Gabriel BERTEIN ;

-
- Madame Apolline GUILLAUME a donné procuration à Madame Brigitte GRENIER.

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

M. le Maire informe le conseil que la remarque de Mme. Debal a été prise en compte dans le compte rendu du jeudi 2 juillet. Aucune objection n'est formulée à la lecture du compte rendu.

1. Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que suite à la dernière réunion du conseil municipal et la désignation des membres de la CCID, deux membres ne remplissent pas les critères d'éligibilité, à savoir Mme. Carincotte Justine et Mme. Guillaume Apolline, qui ne sont pas inscrits dans les rôles d'impôts directs.

M. le Maire propose deux nouvelles personnes :

- M. Christian Auvray
- Mme. Annie Basseux

L'ensemble du conseil vote pour à l'unanimité.

2. Commission de contrôle des listes électorales.

M. le Maire présente les 3 membres de la majorité qui siègeront à la commission de contrôle des listes électorales :

- M. Alain Contart
- Mme. Brigitte Grenier
- Mme. Justine Carincotte

M. le Maire interroge la minorité pour la présentation des 2 membres qui compléteront la commission de contrôle des listes électorales.

Les deux membres de la minorité désignés sont :

- M. Jean-Claude Desailly
- Mme. Christine Debal

3. Compte Administratif 2019 :

M. Jean-Claude Desailly, maire sortant, ne prend pas part au vote.

M. Le Maire présente le compte administratif de l'année 2019 :

Dépenses d'investissement : 148 315,26 €

Recettes d'investissement : 26 286,57€

Déficit de l'exercice : 122 028,69€

Dépenses de fonctionnement : 704 261,21€€

Recettes de fonctionnement : 751 272,49€

Excédent de l'exercice : 47 011,28€

Excédent total de fonctionnement : 740 606,78€

Excédent de clôture : 640 959,58€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. 14 pour.

4. Compte de Gestion :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du percepteur, les résultats sont en parfaite concordance avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres.

5. Affectation des résultats :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2019 au budget 2020 :

R 002 Excédent de fonctionnement : 640 959,58€

R 1068 Recette d'investissement : 99 647,20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres

6. Budget primitif 2020 :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme. Brigitte Grenier, elle présente le budget primitif 2020 :

- Détails des dépenses d'investissements :
 - o 15 000€ pour le colombarium
 - o 5000€ pour l'achat de la voiturette à M. Jean-Paul Garin
 - o 1200€ pour l'étude concernant la distribution de la fibre pour les bâtiments de l'école et de la mairie.
- Dépenses de fonctionnement :
 - o Reconnues par rapport à 2019
- Recettes :
 - o - 143 000€ dû à la suppression de la taxe d'habitation
 - o - 25 000€ suite au COVID 19 (garderie, cantine, location de salles)
 - o - 22 000€ de dotations.

M. le Maire ajoute qu'il y a eu effectivement des dépenses supplémentaires suite au COVID 19, mais le plus important est la baisse liée aux taxes d'habitations non compensée cette année. Nous ne savons pas si cela sera compensé en 2021 et à quelle hauteur.

Mme. Baudoux précise que l'ensemble des baisses des recettes s'élève à 190 000€.

Mme. Debal précise que suite à la baisse des dotations, « Vivre Ensemble à Rivière » avait prévu la mise en place de 3 adjoints afin de faire des économies sur les indemnités.

M. le Maire rappelle qu'une analyse va être engagée afin de déterminer toutes les pistes d'économies possibles et que les décisions devront être prises ensemble, en conseil municipal.

M. le Maire précise qu'en 2020, la municipalité a décidé de limiter les investissements, mise à part concernant l'achat de la voiturette de M. Garin afin de régler les problèmes de responsabilité et d'assurance et concernant le colombarium qui était un projet déjà pré-engagé.

M. Kulas prend la parole pour évoquer le poste « Électricité » du budget, et s'interroge sur un possible passage au LED.

M. le Maire confirme que cela fait partie des pistes d'économies à étudier.

M. Desailly indique qu'une subvention à hauteur de 70% est possible pour ce type de projet.

M. le Maire précise qu'une étude chiffrée sera effectuée. La commune cherchera bien sûr toutes les aides financières et techniques possibles, notamment auprès de la CUA.

Mme. Baudoux signale qu'il faut prioriser les investissements.

M. le Maire répond qu'il faudra s'appuyer sur l'aide de la Communauté Urbaine d'Arras.

M. Kulas intervient pour signaler que des petites actions concernant la sécurité peuvent être réalisées.

M. le Maire répond qu'il y aura effectivement des projets étudiés avec la Communauté Urbaine d'Arras et rappelle que ces sujets seront particulièrement suivis par M. Jérémy Faucon.

Les subventions aux associations sont présentées au conseil municipal.

Associations	Montant accordé 2019	Proposition 2020
Rivière en chœur	0€	200€
Anciens Combattants	200€	200€
Société de chasse	200€	200€
AEP Jeanne d'Arc	200€	200€
Les Joyeux Amis du Crinchon	200€	L'association ne souhaite pas de subvention
Abcd'Air	0€	200€
Les Randonneurs du Crinchon	200€	200€
Rivière Nature et Patrimoine	200€	200€
Budo	200€	200€
Du Rêve à la Réalité	200€	200€
Comité des fêtes	200€	Aucune réponse
US Rivière	1500€	1500€
Carré des Enfants	200€	200€
La Boule Riviéroise	200€	200€
Wa-Justu	200€	200€

TOTAL : 3900€

M. Desailly demande si les comptes des associations ont été sollicités.

M. le Maire répond que cette année, aucun compte n'a été demandé, et que les associations ont été sollicitées pour qu'elles formalisent leur demande de subvention.

Mme. Baudoux s'interroge sur les 1500€ alloués à l'US Rivière.

M. Oger rappelle que l'US Rivière compte plus de 140 licenciés que chacun à un coût pour l'association. Celle-ci dépense 15 000€ annuellement. Il précise qu'avec la crise du COVID 19, l'association a dû faire face à des dépenses sans avoir de recettes.

M. Desailly rappelle que la commune a fourni les buts de football.

Mme. Delvincourt indique que l'association US Rivière a été enchantée des festivités du 14 juillet. Cela a été une belle occasion pour elle de percevoir des recettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote :

13 pour
1 contre
1 abstention

7. Questions diverses

Mme. Baudoux demande la date de la prochaine réunion.

M. le Maire n'a pas encore fixé de date et précise que la mairie sera fermée du 3 août au 14 août inclus, néanmoins M. le Maire et Mme. Grenier restent joignables en cas d'urgence.

M. Desailly s'interroge sur la composition des commissions communautaires.

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir des informations à ce sujet et qu'il va étudier les rôles et sujets des différentes commissions.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés.

Les débats sont clos.

La séance est levée à 20h15.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RIVIERE

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : Le 08/09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi 14 septembre à 19h30, le conseil municipal de la commune de Rivière était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel BERTEIN, Maire de la Commune.

Etaient présents :

- Monsieur Gabriel BERTEIN,
- Madame Brigitte GRENIER,
- Monsieur Loïc OGER,
- Madame Monique DELVINCOURT,

- Monsieur Alain CONTART,
- Madame Audrey GUILLAUME,
- Monsieur Olivier ANDRIEUX,
- Monsieur Jérémy FAUCON,
- Madame Laurence BAUDOUX,
- Madame Christine DEBAL,
- Monsieur Julien KULAS

Etaient absents excusés :

- Monsieur Vincent ZIOLKOWSKI a donné procuration à Monsieur Olivier ANDRIEUX ;
- Monsieur Jean-Claude DESAILLY a donné procuration à Madame Christine DEBAL ;
- Madame Apolline GUILLAUME a donné procuration à Madame Audrey GUILLAUME

Etaient absents non-excusés :

- Madame Justine CARINCOTTE

Est nommé secrétaire administratif Monsieur Florent HOEL.

M. le Maire informe le conseil que la remarque de M. Desailly a été prise en compte dans le compte rendu du mardi 28 juillet. Aucune objection n'est formulée à la lecture du compte rendu.

1. Remboursement de Mme. Brigitte Grenier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'achat de la voiturette par la commune, les frais de changement de titulaire ont été engagés par Mme. Brigitte Grenier, les taxes à payer étaient de 41,76€.

Il convient de rembourser les frais engagés par Mme. Brigitte Grenier, l'imputation se fera au compte 6355 (Taxes et impôts sur les véhicules).

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le remboursement des frais avancés par Mme. Brigitte Grenier.

2. Désignation du délégué élu pour le CNAS

Monsieur Le Maire présente le CNAS à l'assemblée et demande un volontaire pour être le délégué des élus lors des différentes assemblées.

Monsieur Loïc Oger est candidat pour représenter la commune de Rivière lors des différentes assemblées du CNAS. Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Florent Hoel est le représentant des agents.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

3. Subvention exceptionnelle Abcd'Air (Journée du Patrimoine)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique Delvincourt, celle-ci rappelle qu'à l'occasion des journées du patrimoine, l'association fera une exposition sur l'art textile à l'Église et au Presbytère. A l'Église sera présenté l'art sacré et au Presbytère l'art profane. Cette dernière exposition verra les œuvres de Madame Sylvie Facon moyennant la somme de 1500€.

Madame Monique Delvincourt précise que l'association Abcd'Air n'a pas les moyens financiers pour prendre en charge cette prestation et sollicite la commune en arguant que cette manifestation va permettre la valorisation de Rivière.

Monsieur le Maire précise qu'une exposition historique (« Rivière d'hier à aujourd'hui ») se tiendra en parallèle dans la cour d'école.

Cette exposition exceptionnelle permettra également de faire connaître le Presbytère, bien communal.

Monsieur Julien Kulas craint qu'une subvention de la sorte fasse jurisprudence et que la commune soit sollicitée par d'autres associations ayant aussi des projets ambitieux.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura toujours nécessité d'avoir une justification pertinente et revient sur les bienfaits de cette exposition en évoquant la valorisation de la richesse et de la diversité du patrimoine de Rivière.

Monsieur Julien Kulas souhaite savoir si le montant avait déjà été évoqué auparavant.

Madame Monique Delvincourt indique qu'elle a eu des difficultés à se procurer le devis de la part de Madame Sylvie Facon. Ce devis est arrivé tardivement.

Madame Christine Debal émet l'idée que les 1500€ auraient pu être investis dans des masques pour les élèves.

Monsieur le Maire évoque le cadre exceptionnel de cette subvention en précisant l'attrait pour les personnes extérieures qu'aura cette manifestation et qu'il ne faut pas remettre en cause le travail important d'organisation pris en compte de l'association Abcd'Air.

Monsieur Julien Kulas interroge Monsieur le Maire sur des aides possibles de la part de la Communauté Urbaine d'Arras.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas garantir la possibilité de recourir à d'autres solutions de financement. Celle proposée est la subvention communale.

Madame Monique Delvincourt précise que sans l'accord de principe de la commune, l'association n'aurait pas fait appel aux services de Madame Sylvie Facon.

Monsieur Julien Kulas est choqué par la demande de Madame Sylvie Facon.

Madame Monique Delvincourt précise que Madame Sylvie Facon est reconnue et a des exigences, notamment le gardiennage de nuit de ses œuvres, qui sera effectué par le compagnon de Madame Monique Delvincourt.

Monsieur le Maire précise que les préparatifs des journées du patrimoine sont trop avancés. Nous allons en effet tirer des leçons de cela. Si une association souhaite une aide financière de la commune, cela nécessitera une analyse argumentée bien plus en amont.

Monsieur Julien Kulas craint néanmoins une jurisprudence.

Le conseil municipal, après avoir débattu, passe au vote :

11 pour

3 contre

DECIDE

Le conseil attribue une subvention exceptionnelle à hauteur de 1500€ à Abcd'Air à l'occasion des journées du patrimoine.

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté Urbaine.

Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux.

Le nombre de membres de la commission est lui, déterminé par le Conseil Communautaire.

La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune.

Par délibération du 30 juillet dernier, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 47 membres au total, dont un représentant par commune et deux représentants pour la ville d'Arras.

Ainsi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du conseil municipal de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT, un titulaire et un suppléant.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Monsieur le Maire propose en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales qu'il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre titulaire : Madame Brigitte Grenier

Se porte candidat pour être membre suppléant : Madame Audrey Guillaume

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité les membres ci-dessus.

4. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire présente au conseil le courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais concernant la délibération du 2 juillet 2020 ayant pour sujet la délégation du conseil municipal au Maire. Ce courrier met en évidence l'illégalité de deux lignes :

- Ligne 20 : réalisation de ligne de trésorerie

La Préfecture du Pas-de-Calais précise que le conseil municipal doit impérativement fixer les limites et conditions d'exercices de cette délégation.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de fixer un montant maximum sur conseil des services de la préfecture.

Monsieur le Maire propose de fixer cette limite à 200 000€.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

- Ligne 21 : droit de préemption sur les fonds de commerce

Monsieur le Maire précise que cette ligne concerne les communes ayant un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, ce qui n'est pas le cas de la commune.

Monsieur le Maire propose de supprimer cette ligne.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

5. Modification de la limite intercommunale entre RIVIERE et WAILLY

Monsieur le Maire présente la modification de la limite intercommunale entre Rivière et Wailly suite à l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Wailly. Monsieur le Maire présente le lieu de cette modification, celle-ci se situant en zone ZI à proximité du château d'eau. Il continue en précisant que la commune de Wailly cède 0ha 1a 00 ca à Rivière et reçoit 0ha 1a 00ca de Rivière.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

6. Modification de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire précise que suite à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales, les élus ayant une délégation ne peuvent y prétendre, ce qui est le cas de Madame Brigitte Grenier et de Monsieur Alain Contart. Il est proposé de les remplacer par Madame Audrey

Guillaume et Monsieur Jérémy Faucon.

L'unanimité du conseil vote pour ce changement.

7. Participation employeur prévoyance pour M. Jean-Paul Garin

Monsieur Jean-Paul Garin est entré dans la collectivité le 15/01/2020. Il est adhérent à la Mutuelle Nationale Territoriale. La commune propose de lui faire bénéficier de la participation employeur à hauteur de 5€ mensuellement.

Monsieur Jérémy Faucon propose la rétroactivité de cette participation pour M. Garin.

L'ensemble du conseil vote favorablement pour la participation employeur de 5€ et également la rétroactivité de cette dernière.

8. Questions diverses

Monsieur le Maire énonce les commissaires de la commission communale des impôts directs

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Mme. Brigitte Grenier	M. Vincent Ziolkowski
M. Loïc Oger	M. Jérémy Faucon
Mme. Monique Delvincourt	M. Jean-Claude Desailly
M. Alain Contart	Mme. Christine Debal
Mme. Laurence Baudoux	M. Julien Kulas
M. Olivier Andrieux	M. Patrick Lamarre

Madame Debal présente les interrogations de Monsieur Jean-Claude Desailly :

- Le conseil municipal n'a pris aucune délibération pour les tarifs de la cantine-garderie

Monsieur Loïc Oger lui répond qu'il n'existe aucune obligation en la matière, la dernière délibération reste en vigueur.

- Aucune information au conseil concernant la pose d'une climatisation dans le cabinet médical et les travaux au Presbytère.

Monsieur le Maire répond d'abord sur le sujet de la climatisation, c'était une volonté du Docteur Hennart d'acquérir une climatisation avec ses propres deniers, la commune est intervenue pour limiter l'impact visuel extérieur et pour l'installation.

Madame Laurence Baudoux s'interroge sur les conséquences de cet achat dans l'éventualité d'un départ de la doctoresse. La climatisation serait la propriété de la doctoresse.

Monsieur le Maire a accepté la proposition de Madame Hennart. La climatisation fait désormais partie du cabinet médical.

Monsieur le Maire poursuit sur les « travaux » réalisés au Presbytère en précisant qu'il n'y a pas eu de travaux, mais un nettoyage des murs afin de préparer ce lieu pour les journées du patrimoine.

Madame Laurence Baudoux s'interroge sur le devis pour le changement des linteaux.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un devis informatif.

- Les commissions de la Communauté Urbaine d'Arras

Monsieur le Maire indique que les commissions, à ce jour, ne sont pas figées. Elles seront officialisées lors du conseil communautaire du 24 septembre. Néanmoins, M. le Maire indique les noms des conseillers proposés pour représenter la commune au sein de ces commissions.

C1 : Madame Audrey Guillaume

C2 : Monsieur Olivier Andrieux

C3 : Monsieur Jérémy Faucon

C4 : Madame Apolline Guillaume

C5 : Monsieur Gabriel Bertein

C6 : Monsieur Gabriel Bertein

M. Julien Kulas prend la parole et déplore ne pas être convié pour travailler sur les thèmes qui l'intéressent, comme la vie scolaire, la sécurité.

Madame Baudoux s'exprime en qualifiant le conseil municipal de chambre d'enregistrement.

M. le Maire rappelle aux élus et notamment à M. Kulas et Mme. Debal, qu'ils peuvent se rapprocher des élus en charge des thèmes qui les intéressent.

A titre d'exemples, M. le Maire rappelle que, concernant les affaires scolaires (école, garderie, cantine), il faut voir M. Loïc Oger.

Concernant le paiement en ligne, sujet qui intéresse aussi M. Julien Kulas, il faut voir M. Olivier Andrieux. Autre exemple, concernant les sujets « sécurité », voir M. Jérémy Faucon qui centralise ces sujets en lien avec M. Alain Contart, adjoint aux travaux.

Monsieur Julien Kulas interroge Monsieur le Maire sur la future campagne betteravière et l'obligation pour les camions d'emprunter la nouvelle rocade.

M. le Maire invite l'adjoint Alain Contart à répondre sur ce sujet.

M. Contart rappelle avoir participé avec le Maire à une réunion avec TEREOS sur ces sujets. TEREOS demande expressément aux chauffeurs d'emprunter la rocade. Il n'y a pas d'obligation stricte.

La commune alertera l'entreprise TEREOS si des camions empruntent à nouveau la départementale traversant la commune afin de mettre fin à ces écarts.

Il est à noter que TEREOS a indiqué, lors de cette réunion, que le nouveau parcours des camions induisait un surcoût de l'ordre de 300 000€.

Monsieur Julien Kulas révèle les problèmes liés au stationnement devant le garage de Monsieur Delporte. Cela gêne la visibilité au niveau du carrefour et présente des risques de sécurité.

Monsieur le Maire a eu connaissance de nombreux sujets sur la sécurité routière qui lui ont été remontés par les habitants (suite à la diffusion du bulletin communal). Une priorisation des sujets sera réalisée prochainement sous pilotage de M. Jérémy Faucon.

Monsieur le Maire aborde le sujet des locations de salles. Celles-ci sont réouvertes pour les associations contre signature d'un acte d'engagement quant au respect des mesures sanitaires.

Pour les particuliers, un acte d'engagement similaire sera à valider.

Monsieur le Maire continue avec la fête foraine et notamment l'annulation de l'apéritif. Peu de communes organisent de telles festivités en raison du contexte sanitaire. Il souhaite entendre l'avis des conseillers municipaux sur ce sujet.

Monsieur Julien Kulas rappelle la difficulté d'appliquer le protocole aux manèges.

Aucun conseiller n'est favorable à la tenue de l'apéritif-concert et de l'arrivée des manèges, exceptionnellement pour cette année.

Monsieur Jérémy Faucon émet l'idée de garder le budget alloué pour améliorer les prestations l'année prochaine.

Monsieur le Maire rappelle que pour les festivités de la commune, les associations seront systématiquement sollicitées pour participer à l'organisation de celles-ci.

Monsieur le Maire précise la date du 21 septembre 2020 pour l'engagement des travaux prévus rue Bellacordelle.

Monsieur le Maire aborde le sujet de la sécurité pour accéder à l'abri bus se situant rue d'Arras à proximité de la chapelle. Ce sujet a fait l'objet d'une alerte par des habitants de la rue d'Arras (suite à la diffusion du bulletin communal). Cette problématique fut remontée à la Communauté Urbaine d'Arras. Celle-ci a proposé l'aménagement du carrefour avec la réfection des trottoirs et le traitement du ruissellement venant du chemin de terre voisin de l'abri bus. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

Les sujets à l'ordre du jour ont tous été abordés. Les débats sont clos. La séance est levée à 20h33.



AGENDA

11 NOVEMBRE 2020

Une cérémonie au monument aux morts est prévue à 11h en respectant les consignes sanitaires en vigueur. (Rassemblement devant la mairie à 10h30).

A cette occasion, seront remises deux médailles : une pour 5 années de porte-drapeau, et une croix du combattant. De plus, sera honorée la mémoire d'un soldat né à Rivière, Henri Pierre Dauchez décédé sur le front le 29 août 1914.

Son nom sera gravé sur notre monument aux morts.

Le président des anciens combattants
Claude Demailly

Le maire
Gabriel Bertein

ENTRAIDE CONFINEMENT

Commerce	Produits	magasin ou tournée	Commande	Retrait Drive/Livraison	Téléphone	Mail
Ferme Breuval 2 route de Berles RIVIERE	Produits laitiers, fromages, fruits, légumes de saison, volailles, charcuteries	Magasin: Jeudi 16h - 19h Tournée: vendredi matin	Commande à Réaliser avant le MERCREDI 12h	DRIVE Passer commande par mail Retrait à la ferme le Jeudi à partir de 16h	06 81 21 73 34	virginie.breuval@wanadoo.fr
Didier Trouille RIVIERE	Viandes, charcuteries	Tournée le lundi matin	Passez lui commande (l'appeler), il vous livrera à domicile		06 14 98 54 24	
Marie Paule Sauvage Courcelles le Comte	Pain biologique et farine		Commande à réaliser avant le MERCREDI 12h		06 22 29 18 61	
Jérôme Laloux Boiry ste Rictude	Pain biologique et farine Liste des produits sur le site:		Commande à faire entre mercredi et jeudi Midi	A retirer le vendredi entre 17 et 19 h. Livraison possible à Rivière par Monique D.		contact@lafermedestrognes.fr
Le Panier Boirysien Boiry st Martin	Epicerie	Tournée le mercredi	Commande par téléphone		06 86 84 07 14	
Thomas Lécubin Mondicourt	Epicerie	Tournée le mercredi			06 87 05 11 76	
Burbure Le pitit bout de pain Wanquetin	Pain	Mardi, mercredi, Jeudi, vendredi, Samedi			03 21 07 94 03	
Freddy Vermelles	Boucherie , charcuterie	Mardi après midi	Commande par téléphone		06 07 36 61 02	
Garbé-Léturgez Humbercamps	Boucherie , charcuterie	Mardi matin	Commande par téléphone		06 33 50 09 11	
Marquant Gaëtan Simencourt	Boucherie , charcuterie, traiteur	Portage de repas à domicile			06 82 94 05 92	
Bertout Foncquevillers	Boucherie , charcuterie	Samedi matin	Commande par téléphone		06 87 17 16 76	
Oplantes Valérie Mayé RIVIERE	Savons,Shampooing solide, Crème de jour et de nuit. Naturels et Bio.		Commande par téléphone		06 67 74 65 31	ateliers.oplantes@gmail.com

COUPON-REPONSE



<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé par le PASS'JEUNE ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé par le projet de commande groupées ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé par les commandes de pain bio ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé pour participer aux plantations dans le village ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé pour participer à l'embellissement, au fleurissement du village ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Etes-vous intéressé pour participer aux festivités du village ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Pensez-vous que la réduction du temps d'éclairage du village la nuit est une bonne idée ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
<input type="checkbox"/>	Pensez-vous que l'éclairage public du village mérite d'être modernisé et que le passage à une technologies LED moins énergivore serait une bonne idée ?
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON
	Sur quels sujets souhaiteriez-vous vous impliquer ?

A DEPOSER COMPLETE DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE
OU VOUS POUVEZ CONTACTER LE MAIRE DIRECTEMENT

Journal des associations et des bénévoles

Le contenu du journal des associations est indépendant du bulletin municipal. Chaque association est responsable de l'article et des photos publiés.

Associations Riviéroises et bénévoles				
Association	adresse	tél	mail	Président(e)
Abcd'Air	16 rue d'Arras Rivière	0608232667	Abcd.Air@orange.fr	Monique Delvincourt
AEP Jeanne d'Arc	15 rue de Bretencourt Rivière		christian.marquis46@orange.fr	Christian MARQUIS
AEPGE	4 rue Braque. Arras	0321514689	aepge@wanadoo.fr	Jean Marie. Poudroux
Anciens combattants	8 rue du monument Rivière	0321556507	elianedemailly@sfr.fr	Claude Demailly
APE LE CARRE DES ENFANTS	Ecole municipale	0688163516	apelecarredesenfants@gmail.com.	Audrey Patinier
Bénévoles de la bibliothèque	Mairie de Rivière	0678017588	carpentier-georges@orange.fr	Jocelyne Carpentier
Boules Riviéroises	Mairie de Rivière	0679372031	jp.cognon@orange.fr	Jean Pierre Cognon
Budo	Mairie de Rivière	0607426994	glapa.phlippe@orange.fr	Glapa Philippe
Club des aînés	7 rue de Bellacordelle Rivière	0619272803	martial.boulierdauthieu@sfr.fr	Thérèse Boulier
Comité des fêtes	Mairie de Rivière	0689678095	comitedesfetesderiviere@gmail.com	Sylvia Leroux
Églises ouvertes de rivière	7 rue de la cavée Rivière	0619262168	therese.orlof@sfr.fr>;	Thérèse Orlof
« Et au milieu court une Rivière » Course à pieds	7 rue du Fermont	0622398469	stadiusremi@gmail.com	Rémi Stadius
Familles rurales	2 rue d'Arras Rivière	0605438924	evemya@wanadoo.fr	Evelyne Caruel
Les Jardiniers bénévoles	Mairie de Rivière	0321556170	carpentier-georges@orange.fr	Georges Carpentier
Les randonneurs du Crinchon	3 rue Cagin 62173 RIVIERE	0647590521	sylviane.dambreville@yahoo.fr	Sylviane Dambreville
Maisons Paysannes du Pas-de-Calais	54 rue de Grosville Rivière	0964195399	pas-de-calais@maisons- paysannes.org	Gilles Secq
Montgolfière Du rêve à la réalité	1 le Blanc Mont Rivière	0646329681	durevealarealite.net	Stéphane Vasseur
Non-Taiseux	54 rue de Grosville Rivière	0764091490	nontaiseux@mailo.fr	Gilles Secq
Rivière en Chœur	Mairie de Rivière	0672241352	chez.delfa@gmail.com	Fabienne Delebarre
Rivière, nature et patrimoine	Rue de Justice Rivière	0612501602	gabriel.bertein@orange.fr	Gabriel Bertein
Secours Catholique	35bis rue Grosville	0321555759	gfdehee@orange.fr famillemartin1@free.fr	Françoise Dehée Annie Martin
Société de chasse	Mairie de Rivière	0640220929	contartdenis@hotmail.fr	Denis Contart
US de Rivière	Mairie de Rivière	0786821918	USderiviere@gmail.com	Leboeuf Manuel
Wajutsu	49 rue de Metz 62217 Achicourt	0679743490 0652512916	patricia.louchart@free.fr	Patricia et Marc Louchart

Les journées du patrimoine.

Septembre 2020



L'art textile



Expositions dans l'église Saint Vaast et au presbytère



Un moment très agréable de flûte traversière jouée par Mathilde

Les journées du patrimoine ont accueilli un nombreux public. Une belle occasion pour apprécier les robes de Sylvie Facon pour la visite du presbytère, ainsi que les vêtements liturgiques dans l'église.

Le concert « A l'Est de Rivière : un éden à St Vaast » est reporté. Vous serez informés de la nouvelle date ainsi que des prochains projets de l'association.

Vous pouvez nous contacter :

Tél : 0608232667. Abcd.Air@orange.fr ou rendez-vous sur notre page Facebook Abcd'Air de Rivière ou encore venez visiter notre site : <http://abcdair-riviere.fr>, régulièrement enrichi par Pierre Lampin.

Amies sportives, amis sportifs,

Le groupe de course à pieds "Et au milieu court une Rivière" est toujours en vie et vous donne RDV régulièrement le dimanche matin à 9h15 (départ à 9h30) sur le parking de la mairie de Rivière.

Pour simplement vous aérer l'esprit, vous remettre en forme ou entretenir votre condition physique, le groupe a été créé il y a quelques mois afin de permettre au plus grand nombre de courir quelques kilomètres sur les chemins, bitumés ou non, de notre belle commune.

La course à pied est un sport se pratiquant souvent seul mais nécessitant parfois un peu de motivation quand on débute: chausser ses baskets peut devenir un geste très compliqué, surtout quand le soleil n'est pas au RDV, chose rare à Rivière je vous l'accorde! D'autre part, se retrouver seul(e) dans la campagne peut être anxiogène surtout pour les dames.

Alors le groupe prend tout son sens: nous vous offrons sécurité et convivialité mais sans contraintes. Concernant le rythme, le groupe réunit différents niveaux donc aucune crainte à avoir si vous débutez ou à l'inverse si vous excellez, vous trouverez bien un ou plusieurs compagnons de course, en respectant les règles sanitaires en vigueur bien entendu (masque sur le lieu de RDV et distances de sécurité en courant).

Vous pouvez me contacter pour plus de renseignements.

Sportivement.

Rémi STATIUS

0622398469

stadiusremi@gmail.com



LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale de RIVIERE a repris son fonctionnement à partir du 03 septembre selon les jours et horaires habituels : lundi et jeudi de 16h45 à 18h30 (hors vacances scolaires).

Les bénévoles, lors de leur dernière réunion, ont évoqué un éventuel élargissement des permanences au mercredi après-midi et pendant les petites vacances scolaires : Février- Printemps – Toussaint.

La décision sera prise en fin d'année, en fonction des résultats d'un sondage effectué auprès des adhérents et paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

La dotation annuelle de la municipalité va permettre l'achat des nouveautés littéraires qui seront mises à la disposition des lecteurs au cours du dernier trimestre.

Une occasion pour les riviérois et riviéroises qui ne sont jamais venus à la bibliothèque d'en franchir la porte !

(à l'étage de la mairie)

Et n'oubliez pas : c'est GRATUIT !

A bientôt.

Les bénévoles,

Georges, Jocelyne, Marie-Thérèse, Michèle C, Michèle G, Nicole Ga, Nicole Gr, Pascale, Sylvie D, Sylvie R, Valérie.

DERNIERE MINUTE – RECONFINEMENT-

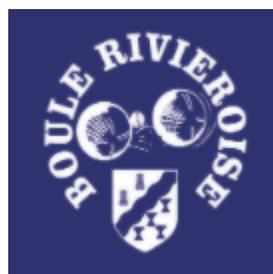
En raison du Reconfinement, la bibliothèque a été contrainte de fermer à compter du 02.11.2020.

Comme au printemps dernier, nous maintenons le **dispositif de livraison des livres à domicile** pendant la durée du confinement. C'est **GRATUIT** bien entendu !

Que vous soyez adhérent ou non, vous pouvez nous contacter au **0321556170**. Nous vous enverrons alors , soit par mail soit dans votre boîte aux lettres, une liste de livres de tous genres – adultes et enfants -. Vous nous communiquerez ensuite votre choix **(3 livres) et nous vous les livrerons soit le lundi soit le jeudi à partir de 17h**. Pour le retour des livres, dans un délai d'un mois au maximum, vous les déposerez en Mairie.

PRENEZ SOIN DE VOUS !!

LA BOULE RIVIEROISE



Depuis le déconfinement, la pétanque a repris sur notre terrain, au complexe sportif Nando de Colo, avec le masque et en respectant les gestes sanitaires, le mardi et le vendredi de 14h30 à 17h (de 16h à 18h30 en cas de forte chaleur!).

En cette période assez morose, comme Anatole (14 ans) José et Didier, venez nous rejoindre et partager un moment de convivialité et de détente.

Le club a participé à la fête du 14 juillet avec des jeux d'adresse pour les enfants et des rencontres amicales de pétanque entre adultes qui ont obtenu un franc succès.

Une Assemblée Générale est prévue en janvier 2021 et nous terminerons l'année avec remise de polos et casquettes aux couleurs du club.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 03 91 19 13 83.

Le Président,
Jean-Pierre COGNON

WA-JUTSU CLUB RIVIERE



Un Sport, Un Art, Une Culture

LA METHODE (sans compétition)

Self-défense sans agressivité, basée sur le respect du partenaire, pratiquée comme un exercice physique et de santé. Le travail du wa-jutsu est axé sur les clés, les projections, les coups frappés, l'étude des katas, les exercices de respiration, self-défense à mains nues ou avec armes (bâton, poignard, sabre)

La méthode issue de l'art-martial repose sur un code d'honneur et de moral traditionnel (le bushido) prônant des valeurs souvent oubliées, à savoir: le respect, la politesse, l'honneur, l'amitié, le courage.

L'étude du wa-jutsu peut être abordée dès l'âge de 6 ans, les cours sont constitués de façon à faciliter et accroître les capacités motrices, tout en respectant la croissance. La progression technique est adaptée à l'âge et aux possibilités des pratiquants. Enfin il faut signaler que dans la pratique de cette méthode tout acte de brutalité est strictement prohibé.

LE CLUB

Vous pouvez vous inscrire et débiter les cours à n'importe quel moment de l'année, quel que soit votre âge, car ceux-ci sont organisés en fonction du niveau des élèves. Vous serez pris en main dès votre inscription par l'enseignant qui vous donnera les bases de la méthode à étudier.

RENSEIGNEMENTS

Lieu des cours : Salle Polyvalente rue Grosville

Cours Enfants : Mercredi 18h à 19h

Cours Adultes : Mardi 19h30 à 21h

Tél. : 03 21 58 26 62 // 06 52 51 29 16 // 06 79 74 34 90

Facebook : Wa-Jutsu Rivière

Cours d'initiation offert sur présentation d'un certificat médical



Présentation du "Jardin de la Foi"



Le COVID nous bouscule tous, même dans l'église, dans notre vie de catéchiste et dans votre vie de parents et d'enfants. Il nous bouscule et nous pousse à nous adapter et à inventer de nouveaux chemins!

Cette année, au caté nous devons innover aussi!

on va construire ensemble pour inventer de nouveaux chemins de caté et vivre une nouvelle expérience. Nous tenons à remercier du fond du coeur tous les catéchistes qui ont donné du temps pour faire grandir l'amour de Jésus dans le coeur de nos enfants, mais la santé, l'age, les situations professionnelles obligent chacun à des choix difficiles. Poussés par l'esprit saint, confiants, nous sommes quelques uns à avoir réfléchi pour que vous puissiez en famille avec vos enfants et nous redécouvrir la belle amitié que Jésus nous offre.

Nous nous appuyons sur l'expérience de „Graine de Parole que plusieurs familles ici ont vécu avec leur enfant en CE1 pour vous proposer „le jardin de la Foi"

Après graines de parole en CE1, nous vous proposons en CE2, CM1 et CM2 "le jardin de la Foi."

Le caté cette année ça ressemblera à quoi?

Nous avons la conviction que nous ne pouvons plus entretenir ce jardin sans votre aide et que c'est ensemble que nous le ferons grandir.

Nous vous proposons donc 5 temps forts de caté en petites équipes.

- Une équipe c'est qui? 5 enfants accompagnés par un adulte (papa, maman ou papi, mamie, un parrain, une marraine...) et un animateur. Et Paul, notre prêtre! Super!
- Ces temps forts, c'est quand et où?

le dimanche matin de 10h à 12h à l'église de Rivière en petits îlots (avec distanciation).

- On y fait quoi?

- Un temps pour chanter ensemble, avec les autres équipes
- Un temps en équipe pour écouter la parole de Dieu, échanger avec les livrets de caté et jouer. Ce temps sera le moment aussi d'un temps de qualité, d'échange avec l'adulte venu partager un peu de son temps avec l'enfant. C'est PRENDRE LE TEMPS de se dire des choses riches.
- Un temps d'explication par Paul. A chaque temps fort Paul nous aidera à redécouvrir la vie de Jésus mais aussi un moment, une étape de la messe et ses gestes.
- Un temps de prière ensemble, avec les autres équipes
- 5 messes des familles pour vivre en famille ce qu'on a partagé le dimanche précédent.



« Associer sa voix à d'autres c'est partager des valeurs enrichissantes pour soi et pour les autres »

En respect des mesure sanitaires, les répétitions de chorale ne pourront reprendre début septembre...

Préservons-nous pour des jours meilleurs !

(L'espoir fait vivre... Pourquoi ne nous ferait-il pas chanter !)

- **Les renseignements concernant la date de reprise des répétitions vous parviendront ultérieurement en fonction des autorisations gouvernementales relatives à la crise sanitaire**

REPORTÉ



**Fête de la pomme
Samedi 21 novembre 2020
de 14h à 19h**

Si les conditions le permettent nous ferons la fête de la pomme et du verger en adaptant l'organisation aux contraintes du contexte sanitaire : stands en extérieur et quelques stands répartis dans la grande salle des fêtes.



Plantations d'arbres avec les élèves de l'école en décembre ou janvier (date à préciser).

Plantations d'arbustes dans le village en accord avec la commune.



Si vous êtes intéressés pour y participer merci de l'indiquer dans le coupon-réponse.

Facebook : <https://www.facebook.com/associationrnp>

NON TAISEUX

L'expression citoyenne n'aura jamais trop d'espace

nontaiseux.com

un site garanti sans langue de bois

Rencontres-débats au cours de l'année sur des sujets fondamentaux intéressant la vie communale, avec une méthode originale pour assurer l'égalité d'expression des participants.

Interviews spéciales **NON TAISEUX** des conseillers municipaux publiées sur le site et dans le prochain journal municipal (espace d'expression libre des associations)

Nous irons d'abord interviewer G.Bertein, le maire de Rivière. Posez toutes vos questions sur le site.

AVIS A LA POPULATION



Concours d'Automne *

Dans la grande tradition démocratique de la caricature, proposez une caricature ou une parodie originale. Le/la gagnant(e) verra sa création publiée sur le site, et remportera un abonnement d'un an à un titre de presse au choix d'une valeur maximum de 100 euros. Rendez-vous sur le site.

NON TAISEUX veut favoriser la promotion de l'action démocratique à l'usage des Riviérois(e)s : débats publics (en fonction de la situation sanitaire) et articles rédigés par les habitant(e)s publiés sur le site de l'association (association loi 1901. Déclaration N° W621009574)

* Cet article a été envoyé pour parution le 30 septembre 2020.



Siège Social
Mairie de Rivière
Rue de Grosville
62173 - RIVIERE

Mail : sylviane.dambreville@yahoo.fr
☎ : 03 21 55 94 17

Depuis le mois de juillet, nous avons repris nos marches le dimanche à l'extérieur. Les adhérents ont fort appréciés de redécouvrir les sentiers de randonnées des villages environnants après quelques mois d'interruption suite au Covid.

Prochainement apparaîtra le calendrier du 4^e trimestre ; vous pouvez le consulter sur notre site : www.randosducrinchon.fr

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter au 06 47 59 05 21
Sylviane Dambreville
Présidente des Randonneurs du Crinçon



Siège social : Mairie rue de Grosville 62173 RIVIERE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrée sous le N° 1376 du Journal Officiel du 22 Juin 2002 et sous le N° W621003162 à la Préfecture du Pas De Calais.

*Un nouveau service arrive !
Desormais, nous vous proposons le portage de repas à domicile
grâce à notre récent partenariat.*

Et bénéficiez toujours de nos services habituels :

Auxiliaire de vie : Aide lever & coucher, toilette, habillage, garde à domicile

Aide-ménagère : Poussière, sol, vitres, lavage et repassage du linge

Repas : Aide aux courses, préparation des repas

Divers : Sorties, accompagnement, aide administrative

<

Service Aide et Accompagnement à domicile

2 rue d'Arras, 62173 RIVIERE

Tel : 03 21 55 56 60 / 09 62 10 27 96

Mail : famillesruralesriviere@gmail.com

NOUVEAUX HORAIRES :

Du lundi au Vendredi 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Suivez nous sur  @famillesruralesriviere





Du nouveau à L'APE !

Le Carré des Enfants, l'Association de Parents d'Élèves a élu ses représentants !

Le nouveau bureau

Présidente : Audrey Patinier

Vice président : Loïc Oger

Trésorière : Céline Louet

Vice trésorière : Anaïs Damiens-Turbant

Secrétaire : Justine Sellier

Secrétaire adjointe : Jennifer Vaquer

**À ce jour, l'association compte 42 adhérents
mais il n'est pas encore trop tard pour nous
rejoindre !**



Retrouvez-nous sur facebook : www.facebook.com/lecarredesenfants/



Union Sportive de Rivière



Après un arrêt inédit des compétitions au 16/03

La saison 2020/2021 a repris ses droits le 30/08.

Le club compte à ce jour 120 licenciés

2 équipes « senior »

1 équipe « vétéran »

1 équipe « 14 – 15 ans »

1 équipe « 10 – 11 ans »

Des débutants, groupe constitué de 12 joueurs (ses) et qui devrait encore grossir

Les enfants nés en 2015 peuvent toujours s'inscrire

Dans le cadre des festivités du 14/07, le club a organisé en collaboration avec la mairie un « BABY FOOT GEANT », bon nombre de personnes ont pris plaisir à participer



Lors des journées du patrimoine, le samedi 19/09 une exposition photo était installée dans la cour d'école.

Pour compléter les photos souvenirs, nous sommes à la recherche en particulier des années 1986 à 2009



Vous souhaitez nous les procurer, rien de plus simple

Effectuer l'envoi sur notre messagerie

usderiviere@gmail.com

ou

Passer en mairie, Florent scannera vos photos et vous les remettra aussitôt.

Suivez l'actualité sur notre page



usderiviere

Le planning hebdomadaire des associations et des bénévoles

Tableau horaire des activités à Rivière				
Association et activité		Jour	horaire	lieu
Abcd'air	Cours de dessin	lundi	18h à 19h30	Salle du bas
AEP Jeanne d'Arc	Pas de location de salle jusqu'au 31 décembre 2020			
AEPGE	Les cours de gymnastique	le mardi	18h15 à 19h15	Salle polyvalente
	Les cours de yoga	le jeudi	18h30 à 20h	
Ateliers de prévention santé	Atelier mémoire	Le mardi	15h45 à 17h15	Salle du bas
Bénévoles de la bibliothèque	Prêt de livre	lundi et jeudi	16h45 à 18h30	A l'étage de la mairie
Budo	Automassages et Qi Gong	Le lundi et mercredi	19 à 20 h	Salle polyvalente
Églises ouvertes de rivière	Voir tableau			
Rémi Staius	Course à pieds	dimanche matin	contact : 0622398469	
Les randonneurs du Crinçon	le calendrier du 4e trimestre sur le site : www.randosducrinçon.fr			
Rivière en Chœur	Pas de répétition (mesures sanitaires)			
US de Rivière	Football			
Wajutsu	Self-défense	Enfants le mercredi	de 18 à 19h	Salle polyvalente
		Adultes le mardi	de 19h30 à 21h	

N'hésitez pas à nous donner des informations afin de compléter ce tableau